COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 02 SEPTEMBRE 2014 A 18H30

Présents tous les membres sauf : Monsieur Ludovic BONNET (procuration donnée à Monsieur Frédéric ROUX),

Secrétaire de séance : Madame Muriel PIZZA

1) PROGRAMMES FINANCES PAR LE DEPARTEMENT 26

Chargeur frontal et lame de déneigement

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'ancienne lame de déneigement et l'épareuse qui n'étaient plus adaptées ont été vendues. Aujourd'hui il faut renouveler une partie du matériel du service technique.
Des devis ont été demandés pour une lame de déneigement plus adaptée ainsi que pour un chargeur frontal.
Monsieur le Maire fait passer les devis et après délibération le conseil municipal décide d'accepter :
- La proposition de Monsieur MORONA Rolland concernant le chargeur frontal pour un montant de 9 750 € HT
- La proposition de l'entreprise CMA d'Aubres concernant la lame de déneigement pour un montant de 3 500 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces propositions ainsi que de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme au titre de la dotation cantonale.

Climatisation Salle des Fêtes

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'installer une climatisation réversible dans la salle des fêtes de la commune.
Plusieurs devis ont été demandés et après délibération le conseil municipal décide d'accepter :
- La proposition de l'entreprise VAISON FROID de Vaison pour un montant de 17 400 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que de demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2015.

Voirie 2015

Le Maire propose au conseil municipal le programme de réfection de la voirie communale pour l'année 2015.

- chemin de St Pierre en enrobés
- rue sous le château en enrobés

Plusieurs devis ont été demandés et après délibération le conseil municipal décide d'accepter :
la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 30 083,00 € HT concernant ces deux chantiers.

- rue du Barry, rue Gachieux, chemin du Château en béton armé taloché

La proposition de l'entreprise du Four à Chaux est retenue pour un montant de 8 010,00 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et à demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2015.

2) VENTE MAISON DU BARRY

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une offre d'achat a été déposée en mairie pour la maison en ruine appartenant à la commune située rue du Barry cadastrée sous le n° E162 par les propriétaires d'une maison attenante à celle-ci (Mr Klaus Kaae et Madame Helle Bjerg Holst). Il indique que leur proposition d'achat est fixée à 18 000€. Il demande au conseil de se prononcer.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette offre s'élevant à 18 000€.

3) SYSTEME D'ALERTE DE LA POPULATION

Projet de convention entre l'Etat et la commune relative au raccordement d'une sirène au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Monsieur le Maire informe le conseil que la sirène implantée Place Banche de Cour sur la tour de l'horloge est propriété de l'Etat et doit être raccordée au nouveau système d'alerte et d'information de la population (SAIP) : dispositif de déclenchement à distance en cas d'urgence ou danger imminent géré par la Préfecture (Etat). Il indique qu'il y aurait lieu de signer un projet de convention fixant le cadre des obligations dévolues à chaque acteur à l'occasion de ce raccordement et également les modalités d'entretien du système et précise que le coût des opérations d'installation et de l'achat du matériel installé est pris intégralement en charge par l'Etat.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention concernant le raccordement au dispositif SAIP.

4) DEVIS MARQUAGE AU SOL : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT 26

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de matérialiser les différentes places de parking et notamment celles réservées aux personnes handicapées.

Après délibération, la proposition de l'entreprise JMP MULTISIGN de Valréas a été acceptée par le conseil municipal pour un montant de 2 440 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme au titre des amendes de police.

5) CONTRATS DE TRAVAIL REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

Monsieur le Maire et Madame Florence Grosjean exposent au conseil municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d intervenants pour animer les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ils proposent la participation volontaire de Monsieur Cédric Bernadelli et de Madame Claudine Lovichi, enseignants à l école de Mollans. Ils animeraient chacun une activité à raison d'une heure par semaine. La rémunération afférente à cette activité correspond au taux horaire des activités péri-éducatives fixé par décret.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement d'enseignants. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter Monsieur Cédric Bernadelli et Madame Claudine Lovichi pour assurer les activités périscolaires aux conditions énumérées ci-dessus.

Recrutement d'un agent contractuel

Madame Florence Grosjean, chargée des affaires scolaires indique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de sa mise en place, il a été nécessaire de procéder à une remise à plat du fonctionnement de l'école ainsi que des horaires des employés communaux.

A l'issue de cette révision sont ressortis les points suivants : afin d'assouplir leurs charges de travail par rapport aux changements dus à cette réforme et de pouvoir constituer les groupes des nouvelles activités périscolaires, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter une personne à l'école à temps non complet en renfort de l'équipe municipale en place. Il précise que pour la première année le recrutement se fera sous contrat de façon à observer ce qu'il ressortira de cette réforme ainsi que de son évolution dans le temps. Il indique que la personne sélectionnée est titulaire du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). De plus, elle est engagée volontaire auprès des sapeurs pompiers de Mollans.

Madame Geneviève Hennet demande si d'autres personnes ont postulé pour cet emploi, Monsieur le Maire répond que les candidatures reçues ne répondaient pas au profil de poste.

Il précise que cet agent pourra intervenir occasionnellement en renfort à la mairie et à l'agence postale notamment pendant les congés annuels et absences pour maladie.

Madame Grosjean rajoute que le planning des activités se fera par séquences de 6 semaines et qu'une lettre va être transmise aux parents d'élèves pour établir le planning des activités de la 1ère période.

Il est précisé que cette réforme a généré beaucoup de travail tant au niveau pratique qu'au niveau administratif.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce recrutement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter ce personnel et à signer tout document relatif à cet emploi.

Echanges entre conseillers municipaux durant l'exposé de ce point :

Madame Hennet est surprise de la mise en place des activités et demande quelle est l'utilité de la commission si celle-ci n'est pas au courant des derniers éléments sortis ?

Monsieur le Maire répond que pendant l'été les personnes concernées n'étaient pas toutes présentes et qu'il a fallu provoquer d'urgence la réunion à l'école le 1er septembre jour de la prérentrée, pour définir et mettre en place le programme d'activités dès la rentrée.

Il indique que d'autres réunions de travail auront lieu pour organiser les activités de la 2ème période.

Madame Grosjean propose de programmer les futures réunions pour les activités des 5 périodes suivantes.

6) DIA

Une demande d'intention d'aliéner est présentée :

vente Tomasini/ Brouwers

La commune ne souhaite pas préempter.

QUESTIONS DIVERSES

Défibrillateur

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé des devis pour le remplacement du défibrillateur actuel ainsi que pour sa remise en état.

Le coût du remplacement étant trop élevé, il propose d'opter pour la remise en état de l'appareil et indique que celui-ci sera posé dans le couloir du bâtiment de la mairie à l'extérieur de l'armoire dans laquelle il se trouve actuellement et sera placé dans un coffre protecteur.

Il précise qu'une signalétique sera mise en place dans le village à différents endroits pour indiquer où il se trouve.

coût remise en état : 566,76€ TTC/ coût coffre et signalétique : 335,46€ TTC,

annuel maintenance : 264 € TTC

Jardin d'enfants

La cabane du jardin d'enfants va être retirée car elle est vétuste et donc dangereuse pour les enfants.

Maison Médicale

Monsieur Patrick Daumin chargé du suivi des travaux de la maison médicale indique au conseil que les travaux ont été suspendus au mois d'août et qu'il ne reste plus que les finitions à réaliser.

Le problème d'enrobé devant l'établissement a été repris.

Les praticiens ont presque tous signé les promesses de bail.

Réception vers le 15 septembre pour un démarrage au 1er octobre sous réserve de la finition du chantier.

Pour la signalisation de la maison médicale, le chiffrage est en attente et l'emplacement n'est pas encore déterminé.

Panneaux randonnées Mollans

Madame Martine Piel a préparé les panneaux en bois pour matérialiser les chemins de randonnées.

Ils sont prêts à poser mais elle a besoin de véhicules adéquats pour les transporter et « de bras » pour les installer.

Il est convenu qu'un groupe d'élus accompagnera Mme Piel, la date reste à fixer.

Numérotation des rues

Monsieur le Maire informe le conseil que dans un premier temps les noms de rues seront posés, les numéros le seront par la suite. Préparation de la pose des supports des panneaux et plaques en cours.

Problèmes sur réseau d'eau

Monsieur Armand Monge tient à féliciter Monsieur Styvenn Caserio pour avoir oeuvré cet été sur le réseau notamment pour le changement des pompes pendant la période des congés d'été.

Commissions extra municipales

Monsieur Daumin indique que ce serait judicieux d'avoir recours à des compétences extérieures pour compléter le travail des élus. Un appel sera lancé dans le bulletin municipal en cours d'élaboration.

Containers ordures ménagères

Madame Marie-José Solsona demande qui effectue le nettoyage des containers à poubelles ?

Monsieur le Maire indique que la COPAVO en est chargée.

Commission marché-tourisme

Madame Gambus déplore que certains membres de la commission n'ont pas été informés des directives pour l'organisation du marché estival.

Monsieur Vanhauwaert propose de faire un débriefing à la fin de la saison en réunissant tous les membres de la commission.

Fin de séance 20H15